



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**7 Août 2009**

**COMPTE RENDU**

**Étaient présents** : Tous les conseillers sauf

**Excusé(e)s** : GARRIGNOT Jean-Yves, GARNERET Patrick, COULON Philippe

**Absent(e)s** : 0

**Secrétaire de séance** : M. Jérôme GARNERET

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 5 Juin 2009, Il présente l'ordre du jour, à savoir :

**1. Abri bus de la Lavenne**

Après avoir rappelées les premières actions entreprises sur ce projet, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer et de choisir l'une des deux options suivantes :

- Option 1 - L'éventualité de déplacer l'abri existant.  
Suite à la consultation de certains Parents d'élèves, cette option est définitivement écartée, pour des raisons évidentes de sécurité, (traversée de la départementale 19<sup>e</sup>), notamment pour les plus petits.
- Option 2 - Aménagement d'un abri bus supplémentaire  
La mise en place d'un abri supplémentaire est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal. Le Maire négociera lors de la rentrée des classes avec les services des transports scolaires du Conseil Général, pour convenir des itinéraires les mieux adaptés, à mettre en place, afin d'éviter aux élèves de tous âges de traverser la départementale 19<sup>e</sup>.

**2. Travaux de rebouchage**

Jean-Luc VERNEREY demande pourquoi le chemin dit « les eaux Villers » n'a pas été traité, lors de l'opération réalisée par la société CLIMENT. Il en est de même pour le chemin d'exploitation, conduisant « sous Babre », où là également figurent quelques nids de poule. Le Maire explique qu'il s'agit là d'un oubli et d'une négligence qui n'incombe pas à la société CLIMENT. Ce mal entendu sera très prochainement corrigé sur ces deux sites.

### **3. Carte Communale**

Le Maire indique au Conseil Municipal, la reprise de ce dossier, prévue le 15 Septembre prochain avec les différents acteurs concernés.

### **4. Assainissement**

Suite à la visite des installations de FONTAINE-LES-CLERVAL, le bassin de traitement, planté de roseaux, conforte les élus dans le choix de ce système. A noter que ce site ne dégage aucune nuisance olfactive, sonore ou environnementale.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de s'orienter sur ce concept. Reprise des consultations en Septembre prochain.

### **5. Questions et Activités Diverses**

Pierre HUOT soulève le problème récurrent des raccordements téléphoniques pour les appartements nouvellement créés à Plenise. Il s'avère en effet que le câble « France Télécom », ne possède plus de ligne, suffisantes pour raccorder ces nouveaux habitants de la commune.

Le Maire s'engage à recontacter les responsables France Télécom, afin de trouver une issue favorable, permettant d'équiper ces demandeurs au plus vite.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 h 15.